



Portrait
de territoire
Bourges

Un avenir entre nature et culture

La Fabrique
de la Cité

Décembre 2023



Sommaire

Les cours d'eau et zones humides, vecteur de différenciation et d'attractivité pour les villes moyennes	6
Les villes moyennes et leurs cours d'eau : des relations fluctuantes	6
Les Assises des Marais de Bourges : une démarche originale de sauvegarde d'un patrimoine naturel et culturel singulier	11
À Bourges, la culture, levier de la transition écologique	15
Bourges, future capitale européenne de la culture ?	15
Décarboner les mobilités liées au tourisme culturel : le RER bas carbone	16
Espaces publics réinventés, mobilités douces et actives : comment Bourges redynamise son centre-ville	17
La réfection de la place Cujas, une opération emblématique du projet urbain de Bourges	17
Les mobilités actives et la végétalisation de l'espace public au cœur du projet de l'équipe municipale	19
Sources	21

Portrait
de territoire

Bourges

Un avenir entre nature et culture

« La transition écologique oriente résolument notre action politique et nous devons inventer de nouvelles formes de gestion des espaces publics.

Dans ce cadre, notre équipe municipale s'est attelée, dès son arrivée en responsabilité en 2020, à deux projets d'envergure pour notre territoire.

Ainsi, afin de redynamiser notre centre-ville, nous avons décidé de restructurer un espace central à Bourges : la place Cujas. Face à l'urgence climatique, cet espace deviendra un véritable poumon vert dans la ville, laissant une large place à la végétalisation.

De même, nous avons à cœur de conserver et valoriser un espace humide remarquable : Les Marais de Bourges. Les Assises des Marais entamées en 2022 à l'initiative de la Ville ont pour but de mettre autour de la table toutes les parties prenantes et d'écrire ensemble une feuille de route pour préserver ces 155 hectares en secteur urbain.

Merci à La Fabrique de la Cité de poursuivre les débats autour de ces questions majeures sur l'urbanisme de demain.»



Yann Galut, maire de Bourges



« La préservation des ressources en eau est une responsabilité majeure de notre Agglomération.

En effet, les bouleversements climatiques actuels apportent une succession de canicules et d'inondations dévastatrices.

Notre équipe communautaire s'est emparée avec conviction de ces enjeux. **Depuis deux ans, nous avons engagé une démarche pour accompagner la montée en compétences des agents de l'agglomération, des acteurs économiques et sociaux, et des citoyens sur les enjeux liés à l'eau.**

Cette démarche de territoire apprenant ponctuée par des « Rendez-vous de l'eau » produit ses premiers effets : réduction des consommations d'eau, évolution des techniques utilisées pour l'aménagement urbain, recyclage des eaux industrielles... Nous avons également signé un nouveau contrat territorial intégrant des évolutions de systèmes agricoles pour atteindre enfin les objectifs de protection du champ captant du Porche.

Enfin, afin de communiquer sur la qualité de notre eau potable les restaurateurs locaux sont invités à mettre sur leur table des carafes affichant fièrement notre ambition.»

Irène Félix, présidente de l'Agglomération Bourges plus

Introduction

L'engouement sans précédent que suscitent les villes moyennes depuis la pandémie de Covid-19 ne se dément pas ; pour se saisir de cette opportunité et conforter leur attractivité, nombre d'entre elles misent sur la conjugaison d'aménités urbaines et d'un cadre de vie apaisé. Comme l'a en effet démontré le baromètre « Les Français et les villes moyennes » (Kantar Public/ La Fabrique de la Cité), pour respectivement 55 % et 54 % des Français, proximité avec la nature et présence d'espaces verts sont déterminants dans le choix d'un lieu de vie. Pour satisfaire cette demande, les villes moyennes misent sur leurs sites naturels les plus singuliers ; aussi certaines se saisissent-elles aujourd'hui, dans le sillage des métropoles, de cours d'eau longtemps délaissés, auxquels elles reconnaissent désormais une valeur patrimoniale, écologique et culturelle et qu'elles prennent le parti de réhabiliter.

En se rendant à Bourges le 6 octobre 2023 pour un nouvel atelier territorial, La Fabrique de la Cité a voulu décrypter ce phénomène en se saisissant de l'exemple des marais de l'Yèvre et de la Voiselle. L'équipe municipale élue en 2020 s'est efforcée de réunir une multiplicité de parties prenantes aux intérêts parfois divergents pour concevoir, pour ces marais, un projet d'avenir capable d'en assurer la pérennité. Cette faculté de constitution de coalitions d'acteurs *ad hoc* autour de projets urbains est une caractéristique des villes moyennes et un atout de taille. Elle mérite d'autant plus d'être étudiée et partagée qu'elle offre des perspectives de récréation de la cohésion sociale à l'heure où la démonétisation de la parole politique entrave l'action publique. D'une ville moyenne à l'autre, nos ateliers donnent plus largement à voir des élus animant des réseaux, recherchant et saisissant des opportunités pour revitaliser leurs territoires, s'appuyant sur leurs spécificités locales pour se tailler une renommée nationale voire européenne ou mondiale. C'est ainsi qu'il faut interpréter la candidature de Bourges au label de capitale européenne de la culture pour 2028.

Nature et culture : telles sont les deux dimensions constitutives de l'identité de Bourges, qu'elle s'emploie aujourd'hui à faire dialoguer de multiples façons, notamment dans la revitalisation en cours de son centre-ville. Végétalisation et promotion des mobilités douces et actives sont ainsi les piliers de la vision que porte Bourges pour son cœur de ville, qui s'incarne dans le projet de réfection de la place Cujas. Ambition et expérimentation sont les mots d'ordre du projet urbain porté par la ville, que La Fabrique de la Cité a souhaité analyser et mettre en perspective dans ce nouveau portrait de territoire.

Situation géographique de Bourges

- Préfecture du département du Cher
- Troisième plus grande ville de la région Centre-Val de Loire après Tours et Orléans

Chiffres clés (communauté d'agglomération Bourges Plus)

- **17 communes**
- **102 434 habitants** en 2020 (dont commune de Bourges : 64 362 habitants)
- Superficie : **417,3 km²** (dont commune de Bourges : 68,74 km²)
- Sur **49 623 ménages** dans l'agglomération en 2020, 83,4% possédaient au moins une voiture.
- Et **80% des actifs** de plus de 15 ans habitant l'agglomération utilisaient une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre au travail ; 5,8% utilisaient les transports en commun, 3,2% le vélo (y compris électrique), 6,8% la marche.

Sources : INSEE, Ville de Bourges.



Les cours d'eau et zones humides, vecteur de différenciation et d'attractivité pour les villes moyennes

Les villes moyennes et leurs cours d'eau : des relations fluctuantes

En France, l'eau fut longtemps au cœur de la vie de la cité, explique Sylvain Dournel, géographe et chercheur spécialiste des milieux fluviaux et humides à l'université d'Orléans, rappelant qu'Amiens, Orléans, Châlons-en-Champagne ou encore Saint-Quentin ont en grande partie fondé leur croissance sur leurs fleuves ou zones humides¹. Plus largement, on estime que 80 % des villes françaises se sont développées le long de cours d'eau. Mais le 19^e siècle transforme fondamentalement le rapport qu'entretiennent les villes avec leurs fleuves. En cause, des ruptures technologiques majeures, qui métamorphosent les paysages urbains : *« la turbine a malmené le moulin, le ferroviaire a malmené le fluvial, l'innovation en chimie a malmené le papier, le cuir et plus généralement l'artisanat qui entourait les eaux courantes et stagnantes »*, relève ainsi Sylvain Dournel. En perdant de son utilité, l'eau se mue alors en espace de rejet, soulevant rapidement des questions de salubrité publique. De celles-ci émergera le mouvement hygiéniste, qui conduira à exclure des villes les eaux stagnantes, la priorité étant désormais à l'écoulement rapide de l'eau. Entre apparition des guinguettes, essor du nautisme et apparition de promenades plantées en bordure de cours d'eau, le 19^e siècle est aussi, paradoxalement, celui d'une relation plus légère à l'eau, lieu de loisirs. Ce rapport ambivalent lègue aux villes un héritage complexe, toujours visible, mêlant remblais et couverture de cours d'eau d'une part, construction de canaux, naissance du gabarit Freyssinet et développement de l'hydroélectricité d'autre part.

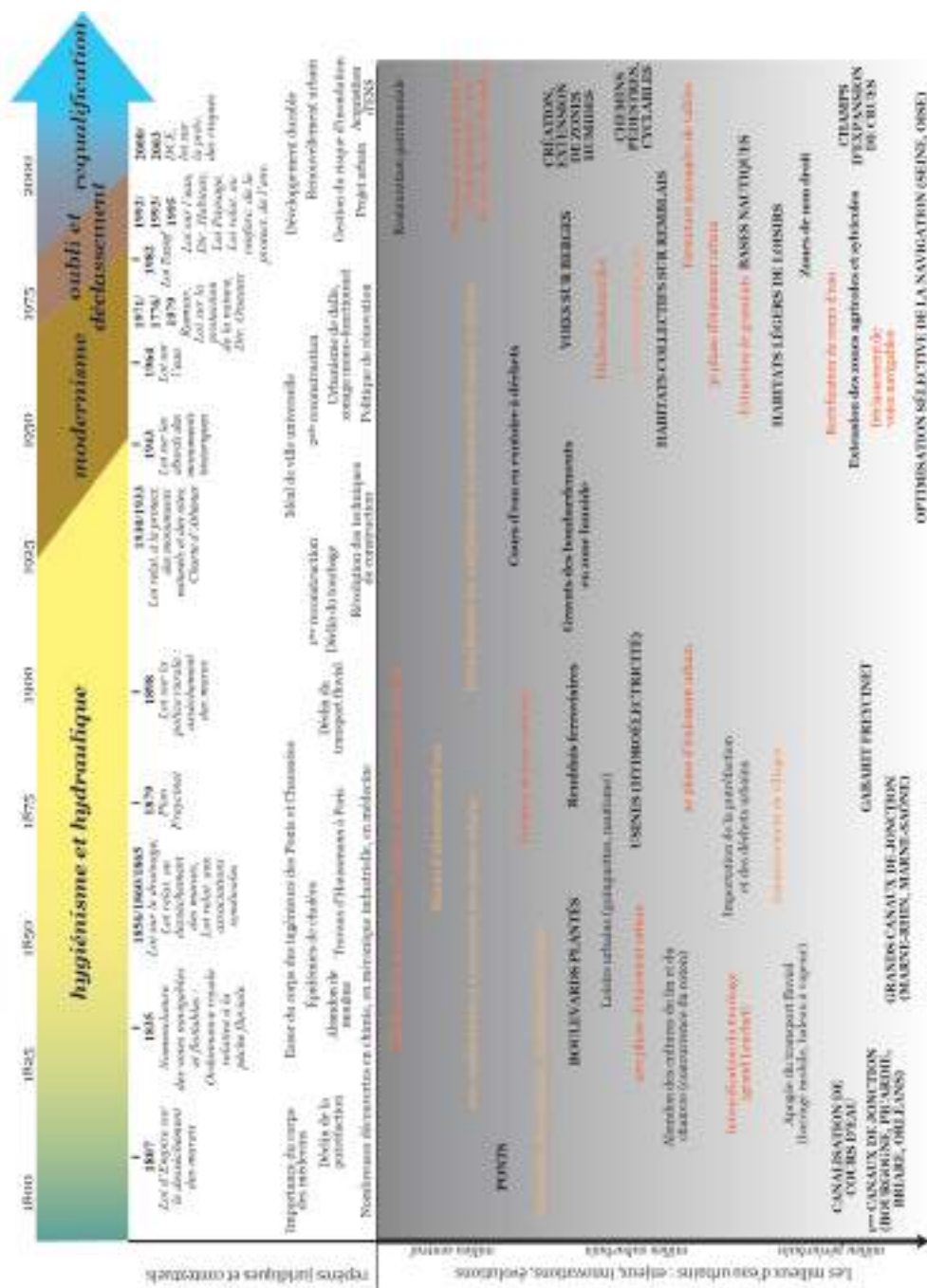
Les années 1920 marquent l'aube d'une période humaniste qui voit prospérer l'idéal de la ville universelle, accompagné de concepts nouveaux, tels que le zonage monofonctionnel ou l'urbanisme de dalle. Cette ville, qui se veut résolument moderne et détachée des particularités territoriales et a pour manifeste la Charte d'Athènes de 1933, promeut un zonage qui va à l'encontre de l'essence même de l'eau et malmené les solidarités transversales entre cours d'eau, relève Sylvain Dournel. À ce modernisme succèdent, dès le mitan des années 1970, l'abandon et le déclassement progressifs des cours d'eau en milieu urbain. Ainsi

« L'eau a longtemps été au cœur de la vie de la cité »

Sylvain Dournel, géographe, chercheur à l'université d'Orléans

1. Le terme « zone humide » désigne « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année » (art. L. 211-1 du Code de l'environnement).

Les liens entre villes et fleuves dans le Bassin parisien, du XIXe au XXIe siècle : des rapports socio-économiques ambivalents



État	Objet	Trace
disparu	Grèges	Culture du lit et du drainage
disparu	Barrages	Canaux, usines, barrages
présent	PONTS	Canaux, usines

reproduction interdite - J. Drouot et R. Sautou (2017)

Document issu de S. Drouot et R. Sautou (2017), "Les milieux fluviaux et forestiers en ville, du XIXe à la renaissance du paysage urbain contemporain", *Annales d'histoire urbaine*, vol. 3, n°3, p. 5-21, URL : <https://www.cerisy.org/fr/revue/doi/10.17115/ah.3117710>

délaissés, certains espaces se renaturent : la multiplication d'arbres en ville témoigne ainsi du relâchement de l'emprise humaine sur les zones humides et cours d'eau, qui ouvre la voie à une résurgence de la faune et de la flore.

Mais à l'aube du 21^e siècle, impératifs de renouvellement urbain et de développement durable se conjuguent pour raviver l'intérêt que suscitent rivières et fleuves urbains. Cette dynamique incite les villes françaises à tenter de rendre à l'eau sa qualité initiale et à la considérer désormais comme une ressource patrimoniale, culturelle et sociale. Elles peuvent tirer pour cela parti des expériences de trois pays européens qui font figure de précurseurs en la matière. Empruntant aux *waterfronts* américains, le Royaume-Uni a réinvesti dès les années 1970 les docks de Londres dans une double approche immobilière et esthétique. Mus par l'expérience des dévastatrices inondations d'après-guerre, les Pays-Bas ont quant à eux mené à bien dès les années 1970-1980 plusieurs projets d'aménagement intégrant des infrastructures vertes et bleues, transformant profondément les paysages néerlandais. Plusieurs décennies plus tard, les restaurations de zones humides s'y poursuivent, qui doivent permettre à ces dernières de retrouver leur rôle de barrière naturelle face aux risques de submersion. En Allemagne rhénane, enfin, l'IBA² Emscher Park a renaturé un espace profondément altéré par l'homme et a permis, par la restauration de cours d'eau pollués, de développer un réseau d'espaces publics innovants, gage d'une qualité de vie accrue pour les habitants de la Ruhr.

Au cours des vingt dernières années, les villes françaises semblent elles aussi avoir redécouvert la valeur écologique, patrimoniale et culturelle de leurs cours d'eau : les opérations de réappropriation et de requalification de l'eau se sont ainsi généralisées dans l'hexagone. Elles furent d'abord l'œuvre des métropoles (Strasbourg, Nantes, Lyon, Paris, Bordeaux...) avant de se généraliser aux villes moyennes : Châteauroux avec sa coulée verte, Amiens avec ses hortillonnages ont réinvesti leur capital fluvial et humide dès les années 1980. Une façon pour certaines d'entre elles d'exister, alors qu'elles se trouvaient jusque-là à l'ombre de Paris, explique Sylvain Dournel. Éric Chanal, directeur général du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne, dresse un constat similaire : « *aujourd'hui, nombreux sont les élus qui souhaitent restaurer la rivière ou la zone humide de leur commune, car ils sont conscients de ce qu'au travers de ces espaces, ce sont des lieux de vie que l'on crée, et qu'on touche ce faisant à bien d'autres politiques de la ville : politiques sociales, de sécurité publique...* ».

En France, la réglementation a évolué au fil des ans vers une prise en compte accrue des processus naturels, grâce à de nouvelles normes concernant aussi bien la gestion des pluies courantes et exceptionnelles que celle des nappes phréatiques ou des cours d'eau. Ces réglementations vont dans le bon sens pour Christian Piel, urbaniste, hydrologue et fondateur d'Urbanwater, bureau d'études

2. Une Internationale Bauausstellung (IBA) est une forme de projet urbain née en Allemagne. L'IBA Emscher Park, menée en 1999 dans la Ruhr, avait pour objectif la reconversion d'anciennes friches industrielles.

« On peut imaginer faire de l'axe de passage potentiel de la vague un espace vert et humide, d'autant que c'est aussi là qu'arriveront les eaux pluviales »,

Christian Piel, hydrologue et fondateur de l'agence Urbanwater

en hydrologie urbaine, en ce qu'elles obligent à construire la ville en adoptant une approche environnementale. Désormais obligatoire, l'abattement des petites pluies, qui prévient le ruissellement, contraint les aménageurs, urbanistes et promoteurs à construire la ville en intégrant l'hydrographie et la topographie locale, ajoute l'expert. Il en va de même du stockage à ciel ouvert des pluies exceptionnelles, imposé par un nombre croissant de collectivités. De la même façon, les Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations (PPRI)³ assouplissent désormais les règles de construction régissant les environs des lits mineurs de

fleuves. L'objectif : permettre la présence éphémère d'eau en cas d'inondation sans que les fonctions urbaines ne s'en trouvent dégradées ou que la population ne doive être évacuée. Ainsi, à Saint-Nazaire, où la tempête Xynthia avait engendré une submersion marine, le PPRI accorde désormais le droit de construire à condition que les projets proposés soient adaptés à cet aléa climatique.

Si la réglementation semble donc redonner à l'eau une place en ville, demeure le problème de l'acceptabilité des projets de restauration de cours d'eau ou de zones humides. La restauration d'un cours d'eau ou la réouverture d'une rivière est un projet technique et hydraulique mais aussi écologique et touristique, comme le rappelle Éric Chanal, qui insiste sur la nécessité d'intégrer les sciences humaines et sociales à la réflexion et d'employer des outils de concertation. Sylvain Dournel, lui, souligne l'importance du temps long de la réflexion, nécessaire à la conception d'un projet fédérateur : *« dès lors que l'on ne propose que des dispositifs pédagogiques se limitant à une faible dose de concertation, on va dans le mur. Un projet ne peut réussir que si l'acteur public qui le coordonne prend le temps d'associer toutes les forces en présence, souvent très nombreuses : pêcheurs, chasseurs, naturalistes, jardiniers... C'est ce travail mené en amont qui fera vivre le projet »*. Chaque initiative doit donc prendre en considération le fonctionnement socioéconomique et naturel du milieu dans lequel elle s'inscrit plutôt que de chercher en vain une recette universellement applicable. Comme le souligne Éric Chanal, même au sein d'une région comme l'Île-de-France, chaque projet est différent, car la sensibilité des usagers et le portage politique varient.

3. Les Plans de prévention des risques naturels d'inondation sont des documents de planification permettant d'identifier les zones à risque d'inondation et de leur appliquer des prescriptions spécifiques afin de limiter les risques. Voir : CEREMA. Le plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI ou PPRNi). URL : <https://outil2amenagement.cerema.fr/le-plan-de-prevention-des-risques-naturels-d-r1096.html>

« La restauration d'un cours d'eau ou la réouverture d'une rivière est un projet technique et hydraulique mais aussi écologique et touristique. Il faut intégrer les sciences humaines et sociales à la réflexion et employer des outils de concertation »

Éric Chanal, directeur général du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

Autre condition de réussite, la prise en compte des retours d'expérience des usagers et, plus largement, le suivi des projets tout au long de leur exploitation. Éric Chanal plaide ainsi pour un suivi presque scientifique ou naturaliste, intégrant des protocoles déterminés fondés sur des experts, pour comprendre comment vit l'espace créé ou préservé. Mais ce suivi ne saurait suffire ; la communication en direction des usagers et habitants est tout aussi fondamentale à la réussite de ces projets. Pour Éric Chanal, cela implique de rendre apparent le 'retour sur investissement' proposé au contribuable, qui peut s'étonner de devoir payer la taxe GEMAPI⁴ alors même que sa ville ne compte pas de rivière. Il est dès lors important d'informer sur l'usage de cette taxe et sur les résultats auxquels aboutissent les actions entreprises. Cette communication doit faire usage de pédagogie ; il en va de même lorsqu'il s'agit de justifier l'opportunité d'un projet ou d'endiguer les craintes qu'il peut faire naître chez les riverains. « *Lorsque l'on présente une opération de réouverture, le premier réflexe des riverains est de craindre une inondation ; il faut dès lors expliquer que rouvrir une rivière, ce n'est pas augmenter le risque ; au contraire, c'est accroître la capacité des eaux de ruissellement superficielles à retrouver le lit de la rivière et donc à s'évacuer* », note encore Éric Chanal. Charge au maître d'ouvrage ou à la collectivité d'anticiper ces motifs récurrents d'inquiétude et de prévenir la survenue de ces problèmes : pour que la renaturation soit réussie, c'est au maître d'œuvre d'anticiper dès la conception ces risques d'exploitation, selon Éric Chanal. De la même façon, la diversité des publics (usagers, riverains, population générale) et de leurs appréhensions et revendications appelle des stratégies de communication, de sensibilisation et de concertation sur mesure.

« Un projet de restauration de cours d'eau ne peut réussir que si l'acteur public qui le coordonne prend le temps d'associer toutes les forces en présence »

Sylvain Dournel, géographe et chercheur spécialiste des milieux fluviaux et humides à l'université d'Orléans,

4. Créée par la loi Maptam de 2014, la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) peut être levée par les EPCI à fiscalité propre.

Les Assises des Marais de Bourges : une démarche originale de sauvegarde d'un patrimoine naturel et culturel singulier



Les marais de Bourges
Ville de Bourges

L'eau fait partie intégrante de l'histoire de Bourges, dont les marais sont domestiqués depuis l'époque carolingienne. « *L'eau est un lien entre tous les Berruyers. Les Marais, notamment, sont source de vie et offrent des ressources essentielles aux habitants* », témoigne ainsi Christine Chèze-Dho, membre du bureau de l'agglomération de Bourges Plus et conseillère municipale de Bourges. Pour autant, à l'instar d'autres villes françaises, Bourges, qui était la ville aux sept rivières, n'en a aujourd'hui plus aucune, puisque toutes ont été enterrées, relève Christian Piel, du bureau d'études Urbanwater. De fait, la ville est traversée par une rivière qui coule sous les pieds des passants lorsqu'ils déambulent dans son centre. Si ce scénario d'oubli et de déclassement rappelle celui qu'ont connu les cours d'eau urbains en France, il n'en reste pas moins que c'est autour de l'Yèvre et de ses affluents que se sont développées les communes qui forment aujourd'hui l'agglomération de Bourges Plus. Leurs habitants ont progressivement dompté ces cours d'eau et transformé les marécages alentour en terres arables, en particulier après qu'au 17e siècle les Jésuites ont acquis les marais pour les louer à des cultivateurs.



Carte du centre-ville de Bourges par Nicolas de Fer (1703) ; en haut, les marais

Le maraîchage commercial a ainsi prospéré, atteignant son apogée au début du 20ème siècle, époque à laquelle les Halles de Bourges accueillent la production d'une centaine

de maraîchers. Cependant, cette dynamique commerciale s'est estompée au fil du siècle jusqu'à s'éteindre dans les années 1970, cédant la place à un maraîchage familial, de loisir et vivrier. Aujourd'hui, les marais de Bourges, qui s'étendent sur 135 hectares au nord-est du centre-ville, comptent parmi les derniers marais cultivés de France au côté de ceux d'Amiens et de Saint-Omer. Classés et protégés, ils continuent d'être entretenus par la population locale. Mais plusieurs facteurs, tels que le changement climatique ou le comblement progressif des coulants (canaux séparant les parcelles cultivées), concourent aujourd'hui à mettre en péril leur pérennité.

La nature fragmentée de la propriété des Marais complique en outre la protection de ce patrimoine : les Marais sont ainsi divisés en 1 500 parcelles, dont près de 90 % appartiennent à des particuliers. Si la municipalité de Bourges n'y a donc qu'une présence limitée, principalement liée aux voies de passage, elle œuvre cependant au maintien du site par divers moyens : gestion des ouvrages de régulation de l'eau, entretien des digues, aide financière aux associations de maraîchers... « *L'eau est une préoccupation majeure de notre agglomération, qui a engagé de nombreuses actions en faveur de sa préservation* », confirme Christine Chèze-Dho. La sauvegarde du système hydraulique constitue à cet égard un enjeu vital pour les Marais, lesquels, sans entretien, sont voués à retourner à l'état de marécage. Mais l'évolution des usages a rendu cet entretien plus sporadique, à l'heure où la maintenance n'apparaît plus comme une priorité quotidienne pour les nouvelles générations. Si l'enjeu de la production obligeait autrefois les propriétaires à prendre le temps de creuser les coulants nécessaires à la bonne circulation de l'eau dans les marais, cet entretien minimal n'est désormais plus assuré avec autant de régularité, explique ainsi Emmanuel Bajard, directeur espaces verts et propreté urbaine de la ville de Bourges.

« Les Marais offrent des ressources essentielles aux habitants de Bourges »

Christine Chèze-Dho, membre du bureau de l'agglomération de Bourges Plus et conseillère municipale de Bourges

Deux associations (Patrimoine Marais et l'Association des maraîchers de Bourges) se partagent actuellement la représentation des maraîchers, mais leurs statuts et leur structuration ne leur permettent pas de prendre en charge les travaux nécessaires à l'entretien du site. Entre 2014 et 2020, la Ville de Bourges s'est donc tournée vers le mécanisme de la déclaration d'intérêt général (DIG) pour mener à bien des opérations de désenvasement. Mais cette solution curative s'est heurtée à des limites techniques et réglementaires ; plus largement, les acteurs locaux ont abouti au constat d'une impasse administrative, humaine et technique menaçant l'avenir même du site et mettant en péril sa capacité à relever les défis techniques, sociétaux, environnementaux auxquels il fait face.

Pour surmonter cette impasse, la ville a convoqué, en 2022, des « Assises des Marais », réunissant usagers, collectivités, services de l'État, propriétaires de parcelles et acteurs de la vie du site pour une série d'ateliers thématiques. L'objectif : conduire ces parties aux intérêts parfois divergents à s'accorder sur un diagnostic (à savoir celui d'une disparition certaine des marais d'ici quelques décennies à défaut d'un entretien adéquat) ainsi que sur des solutions techniques et réglementaires réalistes. Pour permettre aux Assises de remplir leur office, la ville a souhaité qu'elles durent deux à trois ans. *« Cela peut paraître long, mais nous nous attachons à des sujets redondants et irrésolus depuis plusieurs décennies »*, déclare Emmanuel Bajard, qui souligne qu'il s'agit là du temps nécessaire à la concertation avec les usagers au sein d'ateliers thématiques et aux échanges avec la Direction régionale des affaires culturelles et la Direction départementale des territoires. Autre parti pris : épuiser tous les sujets, y compris les plus contentieux, sans tabou. *« Les possibles sont bien sûr passés au tamis technique et réglementaire, mais le principe des assises, c'est de tout mettre sur la table »*, explique encore l'expert. Les Assises s'appuient pour ce faire sur la méthode de la facilitation stratégique, mise en application par un cabinet spécialiste de médiation, chargé d'animer les débats. Au sein de ce

« La Ville n'a pas vocation à supplanter les propriétaires et les locataires dans ce qui est un lieu de liberté mais à faciliter l'entretien et la valorisation des Marais dans un esprit d'intérêt général »

Emmanuel Bajard, directeur espaces verts et propreté urbaine de la Ville de Bourges

dispositif, le rôle de la Ville consiste à structurer les résultats des échanges et à identifier les dossiers prioritaires pour en garantir l'avancement. Un parti pris méthodologique qui découle d'une conviction : la ville considère qu'elle n'a pas vocation à supplanter les propriétaires et les locataires dans ce qui est un lieu de liberté mais à faciliter l'entretien et la valorisation dans un esprit d'intérêt général, note Emmanuel Bajard. Plus largement, tous les échelons administratifs sont intégrés à la démarche : le Conseil départemental, au titre de sa compétence en matière de gestion de l'eau et de tourisme, le Conseil régional, responsable de l'alimentation et du développement du territoire, et les services de l'État, par le biais de l'Agence de l'eau. Les séances inaugurales organisées en juin 2022 et ouvertes au public ont permis de dresser une feuille de route pour 2023, tandis qu'un comité représentant l'ensemble des usagers a été constitué en vue de suivre le déroulement du travail. Les Assises des Marais

ont d'ores et déjà permis de coconstruire un diagnostic partagé et des solutions techniques, explique Constance Bonduelle, maire adjointe déléguée à la promotion et l'animation de la ville, à la communication et aux relations internationales. Les deux associations de maraîchers se sont ainsi accordées pour créer conjointement une structure indépendante capable de recevoir les aides des pouvoirs publics et de prendre en charge des travaux d'entretien, apportant la preuve de l'efficacité de la méthodologie imaginée par la Ville.



« Une structuration autour de quatre grandes thématiques, reflétant les aménités des marais » - extrait de la synthèse des Assises des Marais de 2022.

À Bourges, la culture, levier de la transition écologique



Cathédrale de Bourges
Ville de Bourges

Bourges, future capitale européenne de la culture ?⁵

Ville royale à compter du 12^e siècle, Bourges abrite à partir de 1195 un chantier monumental : celui de la cathédrale Saint-Étienne, chef-d'œuvre de l'architecture gothique souvent qualifié de « *figure de proue du domaine capétien face au midi de la France* ». Lorsque sa construction s'achève, trois siècles plus tard, Saint-Étienne est la plus imposante cathédrale au sud de la Loire. Inscrite en 1992 au patrimoine de l'Unesco, elle fait de Bourges une destination culturelle, de même que le palais de Jacques Cœur, argentier du roi Charles VII, bâti entre 1443 et 1450 sur l'ancien rempart, ou la galerie de l'hôtel des Échevins et la chapelle Saint-Roch, édifices emblématiques du grand siècle. Ces influences ont forgé l'identité architecturale de Bourges et l'ont dotée d'une attractivité culturelle à laquelle contribue également l'une des premières écoles nationales supérieures d'art du pays, née en 1881 entre les murs de l'ancien collège jésuite. Dans les années 1960, Bourges bénéficie en outre de la politique de décentralisation culturelle menée par André Malraux, qui y inaugure la première Maison de la culture en 1964. Une décennie plus tard, en 1977, la ville est le berceau du célèbre Printemps de Bourges, qui attire rapidement musiciens et mélomanes du monde entier.

5. Ndlr : Depuis la rédaction de ce portrait, Bourges a été désignée capitale européenne de la culture 2028.

Ce rayonnement culturel, Bourges entend le conjuguer avec une deuxième facette essentielle de son identité, incarnée par les Marais : son patrimoine naturel. « *Bourges veut être une passerelle entre nature et culture. Notre histoire et notre avenir sont tissés de ces deux fils indissociables* », affirme ainsi Christine Chèze-Dho. Ce désir d'allier nature et culture est au cœur de la candidature de Bourges au label « Capitale européenne de la culture », portée conjointement par la ville et l'agglomération. Depuis sa création en 1985, ce label, qui vise à valoriser la diversité culturelle européenne, n'a été décerné qu'à quatre villes françaises : Paris, Lille, Marseille et Avignon. En 2028, une ville française et une ville tchèque seront mises à l'honneur ; en lice contre Bourges, les villes de Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen. La ville sélectionnée sera annoncée en décembre 2023 et disposera ensuite de quatre ans pour concrétiser les initiatives proposées dans son dossier. Au travers de sa candidature, Bourges entend explorer de nouvelles manières d'intégrer culture et nature en milieu urbain, au travers de festivals écologiques et de projets artistiques invitant à penser l'impact de l'homme sur son environnement. L'ambition majeure du dossier présenté consiste ainsi à mettre la culture au service d'une sensibilisation aux enjeux environnementaux, préalable à la transition écologique : « *nous croyons fermement que les transitions écologiques et la mobilité sont, par essence, des sujets culturels* », précise ainsi Christine Chèze-Dho.

Décarboner les mobilités liées au tourisme culturel : le RER bas carbone

Parmi les initiatives nées de la candidature de Bourges au label « Capitale européenne de la culture », une expérimentation inédite : le RER bas carbone. Ce projet est issu d'un constat : le département et la région possèdent des trésors culturels majeurs, ancrés dans la ruralité et que la majorité des visiteurs rallient encore en voiture, explique Constance Bonduelle, maire adjointe déléguée à la promotion et l'animation de la ville, à la communication et aux relations internationales. Pour réduire l'empreinte carbone des flux de mobilité liés à ce tourisme culturel, le RER bas carbone propose une alternative à la voiture individuelle sous la forme d'un circuit guidé en bus, d'une durée de quatre heures, permettant aux visiteurs de découvrir des sites éloignés de la ville. À cette fin, Bourges s'est associée à RATPDev, qui a mis à sa disposition un bus d'une capacité de 55 places, alimenté au biométhane, une source d'énergie issue de la valorisation des déchets ménagers. La ville entend pérenniser ce projet pilote, qui doit s'achever en décembre, en l'étendant à de nouveaux itinéraires.

Le volontarisme de Bourges en matière de transition écologique, apparent dans le contenu de sa candidature au titre de capitale européenne de la culture comme dans le concept du RER bas carbone, irrigue l'ensemble des projets de l'équipe municipale : il s'exprime aussi dans la politique de revitalisation du centre-ville, largement axée sur la végétalisation et les mobilités douces.

Espaces publics réinventés, mobilités douces et actives : comment Bourges redynamise son centre-ville



Projet de restructuration de la place Cujas

Agence Interscène

La réfection de la place Cujas, une opération emblématique du projet urbain de Bourges

À l'instar de nombreuses autres villes moyennes, Bourges a vu l'activité commerciale de son centre-ville décroître au fil des ans. Face à ce constat, l'équipe municipale élue en 2020 s'est donné pour objectif de réanimer le cœur de ville et d'y attirer à nouveaux commerces, passants et habitants. Emblématique de cette ambition, l'opération de revitalisation de la place Cujas entend offrir aux Berruyers un nouvel espace de vie, conjuguant végétalisation, événements culturels et mobilités apaisées. Avec un budget de 7,5 millions d'euros pour une place d'un hectare, la municipalité a voulu allouer les moyens nécessaires à l'obtention d'un espace public aussi exemplaire que possible, affirme Hugo Lefelle, maire adjoint aux travaux et à l'urbanisme. L'objectif : faire de la place Cujas un lieu central pour Bourges, adapté aux enjeux de l'époque. De fait, le centre-ville

manquait d'un espace de déambulation, de restauration, de jeu et de repos, explique Constance Bonduelle. La place Cujas n'avait ainsi jamais fait l'objet d'un véritable aménagement et faisait office de parking depuis plus de trois décennies. Pour mener à bien sa transformation, la municipalité a orchestré une procédure de concours à laquelle a répondu une trentaine de groupements conduits par des paysagistes et architectes, locaux, nationaux ou internationaux. Quatre équipes ont été retenues sur dossier et invitées à présenter un projet.

Parmi ceux-ci, le jury a retenu à l'unanimité celui d'un architecte berruyer accompagné d'un cabinet de paysagistes basé à Angoulême. Le projet sélectionné, dont les travaux de mise en œuvre ont débuté en juin 2023, intègre un espace public de rencontres voué à accueillir une programmation événementielle (marchés, grande roue, concerts...) et agrémenté de gradins, ainsi qu'un espace commerçant comprenant plusieurs terrasses.

«Ce poumon vert, espace de déambulation de restauration, de jeu et de repos en plein centre-ville, manquait terriblement à la ville»

Constance Bonduelle, maire adjointe déléguée à la promotion et l'animation de la ville, à la communication et aux relations internationales

L'objectif premier du projet consiste cependant à offrir aux Berruyers un espace vert : « dans cette ville très minérale, nous avons envie de créer un îlot de fraîcheur », explique Hugo Lefelle. Les allées de la place seront ainsi plantées d'arbres et équipées de brumisateurs pour créer un climat tempéré même en cas de forte chaleur. Le projet prévoit par ailleurs la construction d'une citerne souterraine d'une capacité de 130 m³, destinée à recueillir les eaux pluviales en hiver pour pouvoir arroser les plantations en été.

L'annonce de la réfection de la place Cujas a donné lieu à d'importants questionnements sur la place allouée par le projet à la voiture. La place réduite qu'occupait la voiture dans le projet a ainsi suscité des tensions, indique Hugo Lefelle, qui précise qu'il était cependant primordial, pour la municipalité, que la nouvelle place comprenne des espaces de stationnement. « *Nous avons demandé que soit intégrée aux projets une zone de stationnement réversible, pouvant accueillir des événements voire être supprimée sans qu'il soit nécessaire de revoir l'ensemble de l'aménagement. Constatant qu'aucun des projets soumis ne comportait de place de parking, nous avons demandé aux candidats de retravailler leurs propositions* », relate Hugo Lefelle. Dans le projet retenu, 50 places de parking seront créées aux marges de la place, servant de stationnement de courte durée dans la journée avant de se muer en stationnement résidentiel le soir. L'attention que prête la ville à la question du stationnement reflète sa posture générale en matière de mobilités : après son élection, l'équipe municipale a choisi de piétonniser une partie du centre-ville pour l'apaiser et augmenter l'espace dévolu aux piétons tout en garantissant que la voiture garde sa place dans le centre-ville, explique Constance Bonduelle. Un impératif dans une commune dont 80 % des ménages possèdent encore une voiture.

Les mobilités actives et la végétalisation de l'espace public au cœur du projet de l'équipe municipale

Dans le sillage de Dunkerque, Aubagne ou Montpellier, Bourges a rendu une partie de ses transports publics gratuits à partir du 1er septembre 2023 : la gratuité des bus doit favoriser les déplacements collectifs dans la ville et l'agglomération, explique Constance Bonduelle. Cette mesure s'inscrit dans une démarche plus globale, menée par la nouvelle équipe municipale, d'incitation à la transition vers des mobilités plus douces et actives. Celle-ci s'illustre également par le déploiement d'un plan vélo intercommunal ainsi que par la mise en œuvre du projet de « liaison douce », qui entend combiner sécurité des piétons et cyclistes, accessibilité de l'espace public aux personnes âgées, en situation de handicap ou vulnérables, valorisation du patrimoine et place accrue du végétal. La ville a en effet à cœur d'adapter ses espaces publics au réchauffement climatique et de penser la place du végétal dès la phase projet. Comme l'explique Hugo Lefelle, maire adjoint aux travaux et à l'urbanisme, « *il ne s'agit plus d'appliquer une couche de vert à des projets achevés mais au contraire d'accepter de les modifier pour que le végétal en soit une caractéristique centrale, en dialogue avec le patrimoine. Si nous réussissons, avec la liaison douce, à créer un ensemble cohérent, qui contribue à l'entraînement culturel et économique de Bourges, nous pourrons enclencher pour notre centre-ville une nouvelle dynamique bénéfique à tous* » .

Au travers des Assises des Marais, Bourges offre l'exemple d'une ville moyenne agissant pour préserver et mettre en valeur un site naturel constitutif de son identité. La méthode mise en œuvre à cette fin, visant à fédérer tous les acteurs liés à la vie du site pour fabriquer un compromis et concevoir un projet d'avenir, ne peut qu'inspirer les nombreuses autres villes moyennes confrontées elles aussi au défi de la sauvegarde de leur patrimoine. Plus largement, Bourges donne à voir une ville tirant parti de ses atouts – nature et culture – pour en faire le fil directeur d'initiatives susceptibles d'asseoir son attractivité, à l'image de sa candidature au label « Capitale européenne de la culture ». Elle fournit enfin l'illustration d'une politique de requalification urbaine fondée sur la végétalisation et les mobilités douces et actives, dans un double objectif d'amélioration du cadre de vie et d'adaptation au changement climatique. Ces initiatives, mises en perspective et considérées dans leur ensemble lors de notre atelier du 6 octobre 2023, confirment la conviction née de notre exploration des villes moyennes : c'est bien dans ces villes, qui conjuguent agilité, audace et expérimentation, que s'écrivent les réponses aux défis urbains de notre temps.

Sources

- ANCT. Contrat territorial de relance et de transition écologique de l'agglomération Bourges Plus. Établi le mercredi 15 décembre 2021. URL : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/crte-24-18-1%20CRTE%20Bourges%20Plus.pdf>
- Bourges 2028. RER Europa, un projet prototype innovant pour réfléchir au déplacement des publics. URL : <https://bourges2028.org/nos-projets/rer-europa/>
- Bourges Plus. Bourges Plus, Bourges Mieux, Bourges Autrement – Projet de territoire 2021. 12 mai 2021. URL : <https://www.agglo-bourgesplus.fr/web/medias/files/projet%20territoire.pdf>
- La Fabrique de la Cité. D'une rive à l'autre, les villes moyennes aménagent leurs cours d'eau. 11 juillet 2023. URL : <https://www.lafabriquedelacite.com/publications/dune-rive-a-lautre-les-villes-moyennes-amenagent-leurs-cours-deau/>
- La Fabrique de la Cité. Le développement des mobilités actives à Bourges. 2 octobre 2023. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=L4XuiBAG0U0>
- INSEE. Dossier complet – Commune de Bourges (18033). 25 août 2023. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-18033>
- INSEE. Dossier complet – Intercommunalité – Métropole de CA Bourges Plus (241900507). 25 août 2023. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-241800507>
- Ville de Bourges. Assises des marais classés de Bourges. Synthèse des assises 2022. URL : https://www.ville-bourges.fr/___medias___/files/pdfs/assises-des-marais-synthese-2022.pdf
- Ville de Bourges. Bourges capitale européenne de la culture. URL : <https://www.ville-bourges.fr/site/bourges-capitale-europeenne-de-la-culture>

Remerciements

Nous tenons à remercier les acteurs locaux sans lesquels ce portrait de territoire n'aurait pas pu voir le jour. En particulier Monsieur Galut, maire de Bourges et les membres de son équipe parmi lesquels Madame Bonduelle, maire adjointe déléguée à la communication, animation et promotion de la Ville et Monsieur Lefelle, maire adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme. Nous remercions aussi Madame Félix, présidente de l'agglomération Bourges plus et Madame Chèze-Dho, membre du bureau communautaire de Bourges plus. Enfin, notre reconnaissance va également aux intervenants de notre atelier territorial pour leur participation et la qualité de leurs prises de parole.

Autrice : Marie Baléo, Manifeste

Photo de couverture : Par Original téléversé par Mimmo D.DN sur Wikipédia français. — Transféré de fr.wikipedia à Commons par Bloody-libu utilisant CommonsHelper, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=20511825>

Graphisme : Nicolas Taffin

Mise en page : Agathe Ducellier

La Fabrique de la Cité est le think tank des transitions urbaines

Elle réunit acteurs et experts de toutes disciplines et de tous horizons géographiques pour identifier et comprendre les enjeux économiques, sociaux et écologiques des villes. Elle s'appuie sur les expertises des membres de son comité d'orientation pour définir un programme annuel de débats, de rencontres, d'études de terrain et de travail documentaire. Attentive aux meilleures pratiques françaises et internationales, La Fabrique de la Cité observe les équilibres

et les dynamiques propres aux territoires, met en lumière des initiatives inspirantes, clarifie les controverses et soumet au débat public des propositions de nouveaux modèles de développement des villes.

Créé en 2010 par le groupe VINCI, son mécène, La Fabrique de la Cité est un fonds de dotation et porte, à ce titre, une mission d'intérêt général. Toutes ses productions sont accessibles sur son site web.

Comité d'orientation

Jean Bernard Auby, Professeur en droit public, Sciences Po · **Etienne Achille**, Inspecteur général, Ministère de l'agriculture · **Olivier Badot**, Professeur ESCP Europe · **Isabelle Baraud-Serfaty**, Consultante et experte en économie urbaine, ibicity · **Pascal Berteaud**, Directeur général, CEREMA · **André Broto**, Ancien directeur de la stratégie et de la prospective, VINCI Autoroutes · **Timo Cantell**, Directeur du département « Urban research and statistics », Ville d'Helsinki (Finlande) · **Pierre Coppey**, Directeur général adjoint, VINCI · **Yves Crozet**, Economiste et membre, Laboratoire Aménagement Economie Transports (LAET-CNRS) · **Julien Damon**, Professeur associé, Sciences Po · **Didier Deschanel**, Directeur délégué, VINCI Construction en France · **Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz**, Membre permanent Inspection générale de l'environnement et du développement durable · **Pierre Duprat**, Directeur de la communication, VINCI · **Mathieu Flonneau**, Historien des mobilités et enseignant-chercheur, Université de Paris I

Panthéon-Sorbonne · **Finn Geipel**, Co-fondateur, Cabinet d'architecture Lin · **Robert Herrmann**, Consultant · **François-Brice Hincker**, Directeur de la communication, VINCI Autoroutes, Cofiroute et Fondation VINCI Autoroutes · **Sandra Lagumina**, Deputy CEO, Meridiam · **Armelle Langlois**, Directrice Pôle Performance Durable, VINCI Construction en France · **Michèle Laruë-Charlus**, Conseil en projet urbain, Laruë-Charlus Conseil · **Anne Le Bour**, Directrice de la communication et de l'innovation, VINCI Concessions · **Charles-Eric Lemaigen**, Vice-président, Orléans Métropole · **Tim Lorenz**, Directeur général, VINCI Construction Deutschland · **Nicolas Machtou**, Président du Conseil d'Administration, Citelum · **Guillaume Malochet**, Directeur du marketing et de la communication, VINCI Construction · **David Mangin**, Urbaniste et architecte, Cabinet SEURA · **Ariella Masboungi**, Architecte urbaniste, Grand Prix de l'urbanisme 2016 · **Jean Mesqui**, Président, Union routière de France · **Nicolas Minvielle**, Professeur

de Marketing, Design et Création, Audencia Nantes · **Frédéric Monlouis-Félicité**, Conseiller auprès du président, VINCI Autoroutes · **Denis Pingaud**, Président, Balises · **Ben Plowden**, Coordination Director, Covid-19 Restart and Recovery Programme, Transport for London · **Yves-Laurent Sapoval**, Architecte et Urbaniste Général de l'Etat · **Lucile Schmid**, Présidente, La Fabrique Écologique · **Isabelle Spiegel**, Directrice de l'environnement, VINCI · **Patrick Supiot**, Directeur général en charge de l'immobilier d'entreprise et de l'aménagement, VINCI Immobilier · **Nicolas Vanbremeersch**, Président, Spintank · **Arjan Van Timmeren**, Professeur en urbanisme, Université de technologie de Delft · **Laurent Vigneau**, Directeur de l'innovation, Artelia Ville & Transport · **Julien Villalongue**, Directeur, Leonard · **Scott Wardrop**, Président-directeur général, VINCI Construction UK.

Portraits de territoires

Vienne • capitale de la qualité de vie ?

Hambourg • une porte sur le monde

Pittsburg • ville industrielle devenue hub d'innovation

Toronto • jusqu'où ?

Singapour • à la conquête d'un territoire contraint

Helsinki • Planifier l'innovation et la résilience

Lens • mettre le passé à la bonne distance
pour dessiner le futur

Charleville-Mézières • réinventer une ville
à partir de ses ressources

Vierzon • à la croisée des chemins

Aurillac • s'affranchir de la contrainte géographique

Cahors • innover pour une qualité de vie remarquable

Valence • à proximité des métropoles,
une ville d'équilibre et de dynamisme économique

Le Creusot-Montceau • une remarquable résilience
industrielle

Saint-Dizier • vers une nouvelle forme de prospérité ?

Béthune- Bruay Lys Romane • un territoire engagé dans
l'industrie du futur

Epinal • pionnier de l'urbanisme circulaire